



MAIRIE DE LOURMARIN

A2026006
Arrêté portant délégation de fonctions et de signature
À M. Guillaume GREGOIRE – 2^{ème} adjoint

Le Maire de Lourmarin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18 à L2122-23,

VU la délibération D2026015 en date du 27 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

VU la délibération D2026016 en date du 27 mars 2026 relative à la détermination du nombre d'adjoints au Maire,

VU la délibération D2026017 en date du 27 mars 2026 relative à l'élection des adjoints,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire peut déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal ,

CONSIDERANT qu'il convient dans un souci de bonne administration de procéder à l'attribution de délégations,

CONSIDERANT qu'il convient de préciser les délégations confiées à Monsieur Guillaume GREGOIRE, 2^{ème} adjoint

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter de ce jour, Monsieur Guillaume GREGOIRE, 2^{ème} adjoint, reçoit délégation de fonctions dans les domaines suivants :

- **Organisation et suivi de la politique financière et budgétaire et de la programmation des projets, de la politique en matière d'achat et de commande publique. Passation des commandes et ordonnancement de toutes les dépenses et des recettes.**
- **Relation avec les organismes financeurs, les prestataires, le comptable et les services en charges du contrôle budgétaire et de la fiscalité.**
- **Ressources humaines : gestion des carrières, passation des contrats, gestion des arrêts, gestion des positions statutaires**

ARTICLE 2 : L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit. La signature sera précédée de la formule suivante « par délégation du Maire »

ARTICLE 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval de Monsieur le Maire.

ARTICLE 4 : Le Maire de la commune, Madame le secrétaire générale, ainsi que le trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Fait à Lourmarin, le 2 avril 2026

Le Maire
Olivier VOLLAIRE



Notifié à l'intéressé(e) le 07/04/2026
signature :